

# Paysage urbain

## Réinventer les territoires durables

### Enjeux / Stratégies / Design

---

**APA 6509 – Atelier 2 : Paysages urbains (4.5 crédits) &  
APA 6520 – Développement durable et paysage urbain (1.5 crédits)<sup>1</sup>**

Maîtrise en architecture de paysage - École d'urbanisme et d'architecture de paysage  
Université de Montréal

**Description :** *Caractérisation, analyses et design de stratégies paysagères urbaines. Processus stratégique et opérationnel du projet de paysage urbain. Intégration des aspects conceptuel et théorique de l'architecture de paysage*

**Horaire :** Mardi : 09h00-12h00 & 13h00-16h00 et jeudi : 09h00-12h00 & 13h00-16h00  
(voir complément d'information en annexe 1 : Calendrier\_échéancier Hiver 2019)

**Local :** Travée #3 au 3e étage – Faculté de l'aménagement – Université de Montréal

**Nombre d'étudiants :** 12 étudiants

**Hiver 2019**

**Philippe Poullaouec-Gonidec**, professeur titulaire  
Courriel : philippe.poullaouec-gonidec@umontreal.ca

---

<sup>1</sup> Ces deux sigles de cours sont associés durant l'enseignement de l'atelier. Ainsi, les dimensions liées au développement durable sous le sigle APA 6520 comportent des exigences spécifiques tout en étant liées aux activités et aux livrables du sigle APA 6509.

## Introduction

Le paysage est une préoccupation effective des sociétés urbaines de ce siècle. Elle s'exprime à travers une multiplicité d'enjeux (patrimonial, esthétique, écologique, etc.) que l'on associe à des valeurs individuelles et collectives intimement liées au bien-être et à la qualité d'un cadre de vie. Ainsi, le paysage urbain est lié aux valorisations d'une communauté envers son territoire tout à ses aspirations envers celui-ci. Aussi face aux problèmes de transformations et de mutation des espaces et des territoires urbanisés, comment formuler et proposer des visions et des intentions d'aménagement ; des projets de paysage urbain soucieux des valeurs en jeu auprès des populations concernées ?

L'atelier de paysage urbain est l'espace d'expérimentation et d'apprentissage pour répondre à ce questionnement. Il est un lieu de création où l'approfondissement des compétences en design coïncide avec l'établissement d'une démarche d'analyses paysagère et territoriale et d'exploration de visions d'aménagement stratégique et opérationnel conduisant à la réalisation d'esquisses de paysage urbain.

Ce processus de projet dans le cadre de cet enseignement prend appui sur l'élaboration d'une vision de *paysage urbain durable*, sur un cadre d'analyses, sur une posture critique par rapport aux enjeux du ou des cas d'étude/terrain, aux visées du projet, un cadre programmatique (usages, fonctions, etc.) et sur un énoncé de design à différentes échelles territoriales.

Le programme de l'atelier est modulé de manière à permettre aux étudiant(e)s de couvrir l'ensemble des étapes d'un projet de paysage urbain en l'abordant sous différentes dimensions (sociale, culturelle, écologique, économique, politique, expérientielle, spatiale, etc.) associées au développement durable.

### I- Objectifs et compétences visés

Amener l'étudiant(e) à maîtriser le processus stratégique et opérationnel d'un *projet de paysage urbain durable*. Cet atelier permettra à travers un exercice d'idéation et une étude de cas :

- de définir une assise conceptuelle vis-à-vis du développement durable urbain ;
- d'analyser les enjeux de préservation, de mise en valeur et de développement du territoire ;
- de caractériser les composantes historique, physico-spatiale, environnementale, sociale, économique et culturelle du territoire étudié en vue de dresser une synthèse éclairée et bilan prospectif de la situation ;
- de développer des habiletés à créer une vision stratégique d'aménagement, un programme, un concept d'intervention et un projet de paysage (stratégie et esquisse de design) cohérents vis-à-vis d'enjeux et de cadre d'analyse ;
- de développer une compétence forte d'articulation entre les différentes phases du processus du projet de design urbain ;
- d'appliquer les aspects théoriques et conceptuels de l'architecture de paysage dans la mise en œuvre du processus de design urbain ;
- de réaliser des esquisses de design urbain à différentes échelles de projet ;
- de maîtriser la production graphique, la rédaction écrite et la communication orale d'un projet de design urbain ;
- de développer la pensée réflexive et critique envers le *projet de paysage urbain durable* et d'énoncer des principes et des critères de son opérationnalisation.

## 2- Aperçu\_méthodes pédagogiques

Plus particulièrement, cet atelier de projets sous le thème « *Paysage urbain, réinventer des territoires durables* » favorisera chez les étudiant(e)s, la mise en oeuvre de concepts et méthodes qui permettent d'utiliser le design en architecture de paysage comme un outil de planification territoriale.

Suivant cette perspective, l'exploration des futurs possibles pour repenser l'idée de la « *ville durable* » sera utilisée afin d'alimenter la réflexion auprès des différents intervenants de la Ville de Montréal (et ses arrondissements) pour la préparation d'un plan stratégique de ce territoire urbanisé. Cette exploration s'effectuera à travers :

- un travail d'idéation et de conception de projet de paysage urbain en atelier à travers une mise en situation réelle par le biais d'une étude de cas/terrain en dialogue avec les collectivités et/ou les acteurs locaux ;
- un travail collaboratif en design urbain par l'application d'une méthode récursive de réflexion pour favoriser la pensée créative en architecture de paysage ;
- un travail d'apprentissage terrain de la cueillette de données (relevé sur les terrains d'étude) ;
- des lectures de textes concernant l'analyse de précédents ;
- la participation active des étudiants sous la forme d'échanges et discussion critique tout au long du processus de conception itératif et diachronique ;

Dans le cadre de ce travail d'exploration, l'atelier s'opérera à travers un processus de conception stratégique en paysage urbain. Il permet d'identifier un certain nombre de valeurs et de critères de design à promouvoir concernant par exemple la durabilité, la fonctionnalité, la qualité de fabrication ou l'utilité sociale des projets. Il fait référence également à certaines valeurs fortement associées à la spécificité des actions paysagères comme la sensibilité au contexte, la signification culturelle du projet et la reconnaissance des aspirations sociales d'une collectivité.

Ainsi, l'atelier s'appuiera sur les récents travaux de recherche et les récentes expériences menées par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) et la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CUPEUM) sur les processus de planification territoriale concertée. Ainsi, il est recommandé de consulter les démarches d'idéation du concours international d'idées YUL-MTL, le WAT\_UNESCO/MTL et les ateliers d'APA « *Entrée de ville en paysages, Secteur du pont Lachapelle/Boul. Chomedey – Ville de Laval* », « *Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie* », « *La Pointe-du-Moulin/futurs possibles* » et « *le Parc olympique\_réenchanter les espaces publics* » (voir site Internet : <http://www.unesco-paysage.umontreal.ca/fr/recherches-et-projets> ). C'est à ce titre que la Chaire UNESCO en paysage et environnement (CUPEUM) est associée à cet atelier de maîtrise d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, à travers la perspective de soutenir l'éducation pour le développement durable.

## 3- Mise en contexte du projet \_ Thématique

L'idée du thème « *Paysage urbain, réinventer les territoires durables* » de l'atelier se réfère principalement aux assises suivantes :

- la notion de paysage urbain, soit un concept de qualification sociale et culturelle des territoires ;
- les représentations du concept de développement durable urbain ;
- Les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations-Unies ;
- Le programme *Éducation pour le développement durable* de l'UNESCO pour la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 – UN ;

- Le rapport mondial sur la *Culture pour le développement urbain durable*, octobre 2016 à l'occasion de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), à Quito, Équateur.
- L'initiative C40 « *Reinventing Cities* », soit l'appel à projets international auprès de plusieurs villes (dont Montréal), visant à encourager une régénération urbaine à faible émission carbone et résiliente ;
- Le projet d'*Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture*, soit une plate-forme municipale mobilisatrice et engageante en faveur d'un développement urbain durable soucieux du bien-être et de la qualité de vie.

Ces assises seront les référents des projets de paysage urbain initiés dans le cadre de cet atelier et du cours concomitant APA 6520 (Développement durable et paysage urbain).

#### **4- Site d'étude et déroulé de l'atelier**

En concertation avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le site choisi vise le réaménagement du *secteur d'emploi Plateau-Est*. Ce secteur urbain fait l'objet d'une démarche de planification en trois étapes pour élaborer un PPU d'ici un ou deux ans, soit :

- L'identification du *secteur d'emplois du Plateau Est* comme secteur de planification détaillée, ainsi que la définition d'orientations générales et de balises d'aménagement dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ;
- L'élaboration d'un plan d'action sur la base d'un processus de concertation continue menée à la demande de l'arrondissement par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ;
- La mise en œuvre de projets et d'interventions sur le domaine public ainsi que la mise en place de mesures de soutien et d'encadrement des initiatives privées.

Les étudiants auront à réfléchir à l'avenir de ce territoire urbain en cinq étapes distinctes qui formeront la base du calendrier de travail durant la session d'hiver 2019, soit :

#### **Étape A : Idéation et concept\_développement durable et paysage urbain**

Cette première étape a pour objectif de réfléchir aux représentations du concept de *développement durable* à travers l'idée de *paysage urbain*. Dans le cadre de cette première réflexion, les étudiants devront :

- s'interroger sur leurs valeurs et le paradigme socioculturel dans lequel ils adhèrent afin de sélectionner une approche en aménagement appropriée ;
- prendre acte de la définition du concept de *paysage urbain* dans le contexte du territoire montréalais ;
- définir leur représentation du concept de *développement durable* et les attributs qui y sont associés ;
- Préciser la portée opératoire du concept de *développement durable*.

De ces objectifs qui mèneront à préciser leur assise du *développement urbain durable*, les étudiants devront identifier leur vision de *paysage urbain durable* (réf. : le ou les thèmes à privilégier) à promouvoir dans une perspective de projet.

Cette vision de *paysage urbain durable* (thèmes, concepts) constituera le cadre paradigmatique du projet d'atelier. Cette assise de projet s'alimentera et s'adaptera des certains constats d'analyse du site d'étude et autres.

## **Étape B : Identification\_enjeux spécifiques d'aménagement et production des analyses**

L'identification des enjeux spécifiques d'aménagement se fait à travers la réalisation de diverses lectures paysagères qui permettent de réaliser un diagnostic exprimant d'une part les préoccupations, valorisations et aspirations des usagers ou des membres de la communauté envers le site à l'étude et d'autres les potentiels et contraintes d'aménagement.

Durant cette étape, les étudiants devront :

- analyser les divers documents de planification disponibles (Ville de Montréal, etc.);
- analyser des précédents de projets vis-à-vis des enjeux déclarés ;
- effectuer des analyses territoriales et des observations *in situ* ;
- engager des rencontres avec les élus d'arrondissement et leurs fonctionnaires, et certaines associations locales ;
- produire et communiquer le diagnostic à travers des analyses graphiques.
- ajuster les assises du *développement du paysage urbain durable* préalablement définies dans l'étape A.

## **Étape C : Conception\_stratégie d'aménagement (macro-design)**

Cette troisième étape vise la conception d'une vision stratégique d'aménagement du site étudié et de son environnement en tirant profit des expressions paysagères du territoire urbain. Cette vision permettra d'illustrer la mise en œuvre d'un programme d'aménagement de site à travers un concept de design (macro design – esquisse de design) et de cibler les interventions spécifiques (microdesign) qui seront développées à l'étape D de l'atelier.

Le travail de conception sera ancré par un processus de création qui repose sur l'exploration des intentions d'aménagement à travers divers modes de représentation afin de tester leur cohérence et leur intérêt. À cette fin, différents modes d'expressions sont proposés dont la création vidéographique, de la maquette physique ainsi que le dessin. Ces modes d'expression ne doivent pas être perçus uniquement comme des illustrations finales des propositions, mais bel et bien insérés à l'intérieur du processus de conception.

À cette étape, les étudiants :

- énonceront les termes d'une vision stratégique ;
- définiront l'étendue du territoire touché par la stratégie d'aménagement ;
- identifieront le programme d'aménagement ;
- établiront un concept d'aménagement ;
- développeront les expériences et les expressions paysagères qui permettront la mise en œuvre de ce concept d'aménagement ;
- dessineront les schémas, plans et illustrations nécessaires à la communication de la stratégie d'aménagement.

## **Étape D : Conception\_interventions spécifiques (micro-design)**

Pour cette étape de l'atelier, les étudiants doivent développer une intervention spécifique qui permettra d'opérationnaliser la stratégie d'aménagement (réf. : étape C). Le choix du site pour le micro-design sera justifié par celle-ci.

Cette intervention devra être expressive de l'étape C. Ainsi, les liens entre l'intervention développée et la stratégie d'aménagement conçue à l'étape antérieure devront être clairement exprimés sur le plan de leur pertinence.

La conception de ces interventions spécifiques sera réalisée par :

- La définition d'un programme spécifique d'aménagement pour l'espace public identifié ;
- L'identification des enjeux spécifiques d'aménagement en fonction du programme développé (analyses complémentaires à réaliser) ;
- La production d'une esquisse d'aménagement pour l'espace public identifié porteur d'une expérience significative pour sa mise en valeur.

### **Étape E : Synthèse critique\_projet de paysage urbain durable**

Cette étape constitue la phase synthèse de l'atelier. Ainsi, les étudiants doivent analyser la portée critique de leur projet pour en extraire les principes et les critères d'aménagement qui illustrent :

- la vision de *paysage urbain durable* (valeurs, thèmes, principes, concepts) ;
- le sens et les expressions du design.

## **5- Démarche évaluative et pondération**

L'atelier de paysage urbain est un processus de conception de projet de paysage urbain à travers une étude de cas. Ce processus comporte cinq (5) phases de travail spécifiques et il sera mené en travail d'équipe de deux étudiants, soit :

- **Étape A : 10 %** (*incluant la communication graphique et orale de la vision du paysage urbain durable*)
  - Caractérisation des valeurs associées, représentations, définition et portée opératoire du concept de développement durable urbain ;
  - L'évaluation de ce travail sera basée sur les critères suivants :
    - pertinence et cohérence du travail d'idéation ;
    - rigueur, qualité et originalité de l'assise conceptuelle proposée ;
    - qualité de présentation orale d'exposé.
- **Étape B : 15 %** (*incluant l'identification des enjeux, la production d'une stratégie d'analyse et de synthèse – texte/image/cartographie, etc.*) ;
  - Caractérisation des enjeux spécifiques d'aménagement, réalisation des diverses lectures paysagères pertinentes pour établir un diagnostic en lien avec le contenu didactique engagé dans l'arrondissement, les préoccupations, valorisations et aspirations des acteurs interpellés et des objectifs globaux soutenus (*réf. : vision de paysage urbain durable, etc.*) ;
  - L'évaluation de ce travail sera basée sur les critères suivants :
    - pertinence des enjeux identifiés ;
    - pertinence du cadre d'analyses proposé ;
    - cohérence des analyses et des synthèses réalisées en regard des enjeux déclarés (diagnostic).
- **Étape C : 30 %** (*incluant la participation et la communication graphique et orale du projet*) :

- Stratégie d'aménagement (échelle macro - Esquisse de design urbain) qui intègre les éléments de la phase précédente (réf. : *Étape B : Caractérisation des enjeux, composantes territoriales étudiées, etc.*) ;
- L'évaluation de ce travail sera basée sur les critères suivants :
  - pertinence et cohérence de l'orientation de la vision d'aménagement et de sa mise en forme dans l'espace (aspects signifiants, novateurs et créatifs du projet – concept et esquisse) ;
  - rigueur, originalité et qualité de la communication graphique, dont la production vidéographique (imaginaire filmique) ;
  - qualité du texte argumentaire du projet et de la présentation verbale ;
  - engagement individuel dans le travail d'équipe (de 2 personnes) ;
  - qualité de présentation orale du design.
- **Étape D : 35 %** (incluant la participation et la communication graphique et orale du projet) :
  - Esquisse de paysage urbain (échelle micro – Conception d'interventions publiques spécifiques) qui intègre notamment la production d'un programme spécifique d'aménagement (réf. : principes et critères d'aménagement) et d'une esquisse de la proposition d'aménagement, des coupes et des croquis d'ambiance ;
  - L'évaluation de ce travail sera basée sur les critères suivants :
    - cohérence et rigueur de la démarche en lien avec le parti développé lors de l'étape B ;
    - rigueur, qualité et originalité de l'expérience paysagère proposée et des propriétés tangibles et intangibles du projet telles que traduites par le design et sa mise en forme dans l'espace ;
    - qualité et originalité de la communication graphique, incluant la maquette physique ;
    - qualité du texte argumentaire du projet ;
    - engagement individuel dans le travail d'équipe (de 2 personnes) ;
    - qualité de présentation orale du design.
- **Étape E : 10 %** (incluant la production d'un rapport illustré) ;
  - Rapport critique des travaux réalisés en atelier. Sur la base d'un travail de synthèse, il doit décrire, documenter et illustrer les principes et les critères d'aménagement qui illustrent :
    - la vision de *paysage urbain durable* (valeurs, thèmes, principes, concepts) soutenue tout au long du travail de conception ;
    - le sens et les expressions du design.
  - L'évaluation de ce travail sera basée sur les critères suivants :
    - pertinence et cohérence des principes et des critères identifiés ;
    - rigueur, originalité et qualité rédactionnelle et graphique du rapport.

---

**Total : 100 %**

**Notes importantes :** Les dates de remise présentées dans le syllabus doivent être considérées comme inflexibles. C'est dire qu'à moins d'une entente préalable avec le responsable de l'atelier, tout retard entraînera automatiquement une pénalité de 10 % par jour, et ce, jusqu'à concurrence de 30 %. Ces règles seront appliquées de manière implacable, quelles que soient les raisons invoquées.

## 6- Règles pédagogiques

La réussite de l'atelier repose sur la production de l'ensemble et de chacun des travaux requis, et ce, aux dates prévues. Les séances d'atelier sont des occasions privilégiées pour travailler efficacement en équipes et pour discuter des orientations du travail avec le professeur. Elles peuvent inclure des présentations et des mises au point. Des directives supplémentaires peuvent y être communiquées. Il est donc obligatoire que les étudiant(e)s soient présent(e)s à toutes les séances d'atelier (voir annexe 2 : calendrier de l'atelier). Il en va de même pour la ponctualité au début de chaque séance d'atelier et de présentation. Toute absence doit être motivée par courriel au responsable d'atelier à l'adresse suivante uniquement : [philippe.poullaouec-gonidec@umontreal.ca](mailto:philippe.poullaouec-gonidec@umontreal.ca).

Par ailleurs, puisque les rencontres formelles avec les étudiant(e)s ne pourront avoir lieu qu'à tour de rôle et au début de chaque semaine, il est attendu que l'élaboration des projets soit menée par tous avec un maximum d'autonomie et d'initiative. Autrement dit, il n'est nul besoin d'attendre l'accord du professeur pour élaborer des propositions ou des alternatives et pour en évaluer le mérite. L'étudiant(e) devra ainsi accepter ce mode de fonctionnement :

- en faisant preuve d'initiative pour ce qui est de prendre position et de produire chaque semaine ;
- en se prêtant à un processus d'exploration soutenu par une production abondante et de qualité et ;
- en ayant soin d'envisager les projets de conception avec flexibilité, sous différents points de vue.

Les instructions concernant les exercices ou le déroulement de l'atelier seront envoyées via Studium par le professeur. Il est présumé que les messages reçus sur Studium sont automatiquement acheminés à la messagerie des étudiant(e)s. Celles-ci et ceux-ci ont la responsabilité de consulter leur messagerie et/ou Studium aussi souvent que nécessaire. Nulle dérogation aux directives et aux échéanciers ne sera acceptée en raison d'une négligence à cet égard. Toute correspondance adressée par courriel au professeur doit émaner d'une adresse universitaire (...@umontreal.ca) et non d'un compte de messagerie personnel (*hotmail, gmail ou autre*).

En compléments :

- le travail en d'équipe de 2 personnes sera privilégié pour toutes les phases de l'atelier ;
- un comportement collaboratif et une participation ouverte à l'expérimentation, à l'exploration de nouvelles idées et au partage d'informations et aux dialogues structurants entre tous seront mis de l'avant en atelier ;
- une très grande rigueur sera demandée dans la réalisation des travaux exigés notamment dans la communication graphique et orale, et la rédaction des écrits qui doit être irréprochable sur le plan des références iconographiques et d'auteurs, et de la rédaction (orthographe et syntaxe) puisqu'ils seront diffusés sur Internet ;
- la possession d'un ordinateur portable par étudiant incluant les logiciels de conception (design et vidéographie) et de communication graphique et une caméra photographique numérique et intégrant la fonction vidéographique est requise pour l'atelier ;
- Durant toute la durée de l'atelier, l'étudiant(e) devra porter une attention particulière aux droits d'auteur des documents fournis par la Ville de Montréal et par tout autre organisme. Les étudiant(e)s devront indiquer la source des supports visuels utilisés et de mentionner le terme «document modifié d'après la source ... et en date de ...» et/ou «document adapté d'après la source ... et en date de ...» ;
- Concernant l'intégrité, la fraude et le plagiat, l'étudiant est invité à consulter le site Internet : [www.integrite.umontreal.ca/](http://www.integrite.umontreal.ca/) ;
- Quant au soutien aux étudiants en situation de handicap, l'Université de Montréal offre des services, dont les mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir



de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE), voir site Internet : [www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm](http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm).

## 7- Évaluation de l'enseignement

La date retenue pour ***l'évaluation en ligne de l'atelier APA 6509 et de l'atelier APA 6520 sera le 28 mars 2019 (AM)***. Veuillez noter qu'un courriel vous sera transmis auparavant pour signifier l'ouverture de l'évaluation en ligne et vous indiquer la procédure à suivre. Pour information, voir : [www.umontreal.ca/evaluez](http://www.umontreal.ca/evaluez).

## 8- Repères bibliographiques

### Sources d'information sur le site d'étude

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7297,125169706&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,125169706&_dad=portal&_schema=PORTAL)  
<http://ocpm.qc.ca/fr/consultation-publique/secteur-demplois-plateau-est>

### Références générales

- Augé, M., 1992, Non-lieux, *Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Édition Seuil
- Augoyard, J.F., 1979, *Pas à pas : Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*, Édition Seuil
- Berque, A., Ph. Bonnin et C. Ghorra-Gobin, 2006. *La ville insoutenable*, Édition Belin
- Berque, A., 1990. *Médiances, de milieux en paysages*. Reclus, Montpellier
- Berque, A., Conan, M., Donadieu, P., Lassus, B. et Roger, A., 1999. *Mouvance : cinquante mots pour le paysage*, Éditions de la Villette - Paris
- Besse, J.-M. et Tiberghien G. A., 2003. *L'expérience du paysage*. In J. B. Jackson, *À la découverte du paysage vernaculaire*, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, Arles, France, pp. 9-34 + Préface de J.B.J., pp. 39-44.
- Boutinet, J.-P., 2005. *Anthropologie du projet*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Burckhart, L., 1991. *Le design au-delà du visible*, Édition Les essais – Centre Georges-Pompidou
- Collectif. 2006. *Urbanité européenne, Catalogue Europan 8, résultats européens*, Édition Europan, 358 pages
- Corbin, A. 2001. *L'homme dans le paysage*, Édition Textuel, Le Seuil (France), 190 pages
- Corner, J. (2014). *The landscape imaginations: collected essays of James Corner*, New York, Princeton Architectural Press, 367p.
- Desportes, M. 2005. *Paysages en mouvement*, Édition Gallimard, 413 pages
- Doherty, G. et C. Waldheim (2016). *Landscape is...? Essays on the identity of landscape*. New York, Routledge, 351 p.
- Froissant, M & V. Lepetit, V. (2018). *Villes, ici s'invente demain*, Édition Courrier international, Hors-série avril, mai, juin. 130 p.
- Hauch, T; R. Keller et V. Kleinförk (2011). *Infrastructural Urbanism, Addressing the In-between*, Berlin, DOM publishers.
- Jeudy, H-P., 2003, *Critique de l'esthétique urbaine*, Édition, Sens/Tonka
- Lassus, B. 1998. *The Landscape Approach*, Édition University of Pennsylvania Press, 196 pages
- Masboungi, A., 2008. *Breda, Faire la ville durable*, Édition Le Moniteur, 144 pages.
- Masboungi, A., 2010. *Dessine-moi une ville*, Édition Le Moniteur, 175 pages.
- Masboungi, A., 2011. *Le paysage en préalable*, Michel Desvigne. Édition Le Moniteur, 127 pages.
- Mongin, O., 2005. *La condition urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*, Éditions du Seuil, 332 pages

Nation-Unies (2016). *Objectifs de développement durable des Nations Unies*.  
<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

North, A. (2013). *Operative Landscapes: Building communities through public space*, Basel, Birkhauser, 200p.

Off, K. (2016). *Toward an Urban Ecology*, New York, Monacelli Press.

Poullaouec-Gonidec, P. 1993. *Esthétique des paysages de la modernité*. Trames, 9 : 29-34.

Poullaouec-Gonidec, P. et S. Paquette. 2005, Des paysages de l'urbain, in Poullaouec-Gonidec, P., G. Domon et S. Paquette (dir.). *Paysages en perspective*. Édition Les Presses de l'Université de Montréal, Série « Paysages », pp. 275-318.

Secchi, B. 2006, *Première leçon d'urbanisme*, Éditions Parenthèses, 155 p.

Shannon, K. et M. Smerts (2010). *The landscape of contemporary infrastructure*, Rotterdam, NAI Publishers.

Viganò, P. 2012, *Les territoires de l'urbanisme : Le projet comme producteur de connaissance*, Métis Presses, 293 p.

Ville de Montréal (Bureau du design). *Vers un Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture*.  
<https://designmontreal.com/nouvelles/vers-un-agenda-montrealais-pour-la-qualite-en-design-et-en-architecture>

UNESCO (2015). *Rapport mondial sur la Culture pour le développement urbain de l'UNESCO*.  
<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/culture-and-development/culture-for-sustainable-urban-development/>

UNESCO (2016). *Programme «Éducation pour le développement durable»*.  
<https://fr.unesco.org/themes/%C3%A9ducation-au-d%C3%A9veloppement-durable>

Waldheim, C. (éd.). 2006, *The landscape urbanism reader*, Princeton Architectural Press, 295 p.

Waldheim, C. (2016). *Landscape as urbanism, a general theory*, Princeton, Princeton University Press, 205 p.